

Conditions générales de location

ARTICLE 1. NOS PRIX COMPRENNENT :

La mise à disposition du logement meublé et équipé, draps et serviettes compris.

L'ensemble des charges inhérentes à la maison : Ménage de remise en état, Eau, Électricité en moyenne et haute saison.

ARTICLE 2. NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS :

L'Electricité en basse saison. Un forfait vous est demandé dans ce cas : 50 € par semaine pour le gîte Garrigue, 40 € pour les gîtes Chapelle ou Vigne.

Le cautionnement de la location. Caution fixe et exigée de 200 euros.

La taxe de séjour qui s'élève à 0.90 € par nuit et par personne et qui est reversée par nos soins au trésor public.

ARTICLE 3. PÉRIODES DE LOCATIONS

Les périodes de location commencent le samedi à 16h00 et prennent fin le samedi au plus tard à 10h00.

Tout séjour interrompu par le client, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 4. ACCUEIL ET REMISE DES CLÉS

L'accueil et la remise des clés se fera à l'Abbaye des Monges, route de Gruissan, 11 100 NARBONNE (Tel 04.68.32.26.61). En cas d'arrivée tardive après 18h, merci de nous prévenir avant 18h au 04.68.32.26.61.

ARTICLE 5. OBLIGATION DU LOCATAIRE

Le locataire doit se comporter en bon père de famille et veiller au bon entretien des locaux. Les locaux devront être rendus en état normal de propreté lors du départ (lavage et rangement de la vaisselle effectués, draps et linge de toilette rassemblés, poubelles enlevées...). Le service de ménage de départ inclus dans nos prix s'entend donc pour un logement laissé dans un état normal d'usage locatif. Nous nous réservons le droit de facturer et déduire de la caution les heures supplémentaires de ménage qu'occasionnerait une situation manifestement abusive sur ce point.

ARTICLE 6. CAUTION

Un dépôt de garantie de 200 euros pour la location vous sera systématiquement demandé. Ces dépôts doivent nous être obligatoirement remis à votre arrivée en chèque ou espèces. Ils vous seront intégralement remboursés à votre départ, déduction faite des dégradations éventuelles.

ARTICLE 7. ANNULATION

Toute annulation devra être signalée. En cas d'annulation, nous retiendrons les indemnités suivantes :

- si votre demande d'annulation est formulée 15 jours précédant votre arrivée : 25 % du montant total de l'hébergement
- si votre demande d'annulation est formulée 15 jours ou moins avant votre arrivée : 100 % du montant total de l'hébergement.